

Déclaration et Demande d'ouverture d'un débit de boisson : Buvette

Les demandes d'autorisation spécifiques aux manifestations: Buvette

Ces autorisations dépendent du lieu où se déroule la manifestation : salle, plein air, ouvert ou non à la circulation.

A LES BUVETTES

B DECLARATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

C DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

A - LES BUVETTES

En ce qui concerne les buvettes, il faut tenir compte de la réglementation se rapportant à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (loi du 10 janvier 1991 dite loi Evin).

Publicité, parrainage, sponsoring

La propagande et la publicité directes ou indirectes en faveur des boissons alcoolisées et du tabac sont interdites sur les stades, les terrains de sport publics ou privés et les lieux où sont installées des piscines.

La vente

La vente et la distribution de boissons alcoolisées (groupes 2 à 5) sont interdites dans les stades, les salles d'éducation physique, gymnases et autres établissements d'activités physiques et sportives. (Code des débits de boissons art. 49-1-2)

MAIS, une dérogation exceptionnelle peut autoriser l'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors d'une manifestation sportive

*** Les groupements sportifs agréés suivant la loi du 16 juillet 1984 peuvent demander cette autorisation au préfet dans la limite de 10 par an. Un droit de timbre de 10 F (1.52 euros) sera perçu.**

*** Les autres clubs ou associations sont soumis au régime de droit commun et doivent faire une double déclaration quinze jours au moins avant la manifestation au maire et à la recette locale des impôts.**

B - DECLARATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Association :

Adresse :

Tél :

A _____, le

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de notre intention d'ouvrir un débit de boisson temporaire lors.....
(préciser la manifestation), le (date) à (lieu), de ... à (préciser les heures d'ouverture et de fermeture, pour chaque jour s'il y a lieu).

Seront servies les boissons suivantes :

Dans la quantité de :

Vous trouverez ci-joint une copie (certifiée conforme) de l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons accordée par Monsieur le Maire.

Dans l'attente d'obtenir un double de la présente déclaration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président (ou tout autre signataire autorisé à rédiger ce type de courrier)

Signature.

C - DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Association :

Adresse :

Tél :

A _____, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(nom, prénom), agissant au nom de l'association (nom), en qualité de.....(fonction), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de..... (1er ou 2ème) catégorie, conformément à l'article L. 48 du Code des débits de boissons.

La manifestation aura lieu à.....(lieu), du.....(date de début la manifestation)heure, au.....(date de fin de la manifestation)...heure, à l'occasion de(indiqué le motif de la manifestation).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président (ou toute autre personne habilitée à faire la demande)

Signature.